

La révision des effectifs de PH 2016

CME du 8 septembre 2015

Les Objectifs de la révision

- Promouvoir et titulariser de jeunes praticiens en tenant compte des priorités des projets médicaux des GH et de l'institution.
- Favoriser les réorganisations médicales au sein des GH et entre les GH.
- Favoriser la répartition équitable des effectifs médicaux au sein de l'AP-HP.
- Responsabiliser les GH sur l'évolution des compétences médicales requises par leur projet

La phase centrale

- Elle permet de veiller à la cohérence des postes présentés en autofinancement et des profils des candidats avec les axes stratégiques de l'AP-HP et du GH
- Elle permet d'allouer les 0.4% : retours d'emprunt et priorités institutionnelles (développement de l'ambulatoire, aval des urgences, accompagnement des spécialités en tension, soutien aux regroupements d'activités internes aux GH et aux projets supra-GH).

La phase centrale : un calendrier resserré

Les GH ont adressé leurs dossiers à partir du 17 juillet

- **Septembre/octobre : organisation en cours des réunions du groupe restreint de la CME entre le 29 septembre et le 26 octobre. Le bureau élargi aura lieu le 4 novembre.**
- **10 novembre : concertation en CME**
- **8 décembre : avis de la CME sur la liste que le DG transmettra à l'ARS.**

1ers éléments issus des dossiers adressés par les GH

- 476 postes recensés, avec ou sans candidat
- 373 postes déclarés en autofinancement
- 103 postes avec demande de financement institutionnel dont
 - ▶ redéploiement institutionnel partiel : 42
 - ▶ redéploiement institutionnel total : 20
 - ▶ retour d'emprunt : 41

L'instruction des demandes se poursuit, en vue de déterminer la réalité des financements annoncés et les demandes relevant du **financement par les 0,4 %, qui représentent 19 ETP de PHTP.**